

le français suit

MEMORANDUM TO:

Private School Principals

FROM:

Jeff Butler
Assistant Deputy Minister
Student Support and Field Services Division

DATE: February 3, 2021

SUBJECT: Ministry of Education Updates

Thank you for your continued support for students, families and staff.

As you are aware, schools in the seven Northern Public Health Units (PHUs), as well as eleven southern PHUs, have been permitted to reopen for in-person learning.

Based on the most recent data and advice from the Chief Medical Officer of Health, elementary and secondary schools in all remaining PHUs across Ontario will be permitted to resume in-person instruction on Monday February 8, 2021, with the exception of schools in Toronto Public Health, Peel Public Health and York Region Public Health, who will be permitted to resume in-person instruction on Tuesday February 16, 2021. See Appendix A for a list of PHUs and their reopening dates.

Private schools are required to align with the direction provided for the PHU in which their school is located and should continue to follow direction provided by their local PHU. Before and after school programs will reopen in alignment with the return to in-person learning in their PHUs. The provision of emergency child care for school-aged children will end on the last business day before the return to in-person learning.

Private schools are encouraged to continue to monitor and adhere to broader provincial direction on workplace guidance.

On January 12, 2021, we announced the provision of additional health and safety measures to support the return to in-person learning, including masking for Grades 1-3 and outdoors where physical distancing cannot be maintained, enhanced screening protocols, and discouraging students from congregating. Private schools should adopt these measures and continue to reinforce and communicate the importance of these measures to students, staff and parents/guardians. See Appendix B for a summary of health and safety guidance for schools, staff and students.

Thank you for your ongoing partnership as we continue to ensure the safety of students and staff in this unprecedented school year.

Sincerely,

Jeff Butler
Assistant Deputy Minister

Appendix A: List of PHU Reopening Dates

PHUs that will be permitted to reopen elementary and secondary schools on Monday, February 8, 2021:

- Brant County Health Unit
- Chatham-Kent Public Health
- Durham Region Health Department
- Haldimand-Norfolk Health Unit
- Halton Region Public Health
- City of Hamilton Public Health Services
- Huron Perth Public Health
- Lambton Public Health
- Niagara Region Public Health
- Simcoe-Muskoka District Health Unit
- Region of Waterloo Public Health and Emergency Services
- Wellington-Dufferin-Guelph Public Health
- Windsor-Essex County Health Unit

PHUs that will be permitted to reopen elementary and secondary schools on Tuesday, February 16, 2021:

- Peel Public Health
- Toronto Public Health
- York Region Public Health

Appendix B: Enhanced Health and Safety Measures

All school boards are required to have health and safety measures in place as outlined in the *Operational guidance: COVID-19 management in schools* and Jan 20 Addendum to Reopening Guidance and are required to communicate these measures consistently to parents/guardians, students and staff.

Key highlights of enhanced health and safety measures introduced to date are noted below.

Self-Screening

- All staff and students must self-screen every day before attending school.
- If a student or staff member is experiencing any [symptoms of COVID-19](#), they must stay home from school and follow the guidance in the [COVID-19 school and child care screening](#) tool regarding when they can return to school.
- Effective January 25th for all elementary and secondary staff, and effective February 10th for all secondary students, daily confirmation or proof of self-screening will be required prior to or upon arrival at school.

Masking

- Mandatory masking requirements are now in place for all students in Grades 1-3. This is in addition to the existing masking requirements for students in Grades 4-12.
- Masking requirements apply to before- and after-school programs, as well as on school vehicles. Students in Kindergarten are not required but are encouraged to wear masks.

- Masks are required indoors at all times and outdoors where physical distancing cannot be maintained.

Congregating

- School boards are asked to highlight the importance of students not congregating before school starts and returning directly home after school.
- Staff and students are to be discouraged from car-pooling, unless all health and safety measures can be adhered to (e.g. masking).
- Schools should minimize any gatherings in break rooms or staff rooms, and ensure that distancing and masking are maintained.
- All existing health and safety measures for staff, including consistent use of recommended PPE and physical distancing, must continue to be maintained.

Updates reflecting these additional health and safety measures will be made to the [COVID-19 School and Child Care Screening Tool](#) and the [Operational Guidance: COVID-19 Management in Schools](#) and will be available soon for use.

Note de Service Destinataires:

Directrices et directeurs des écoles privées

Expéditeurs:

Jeff Butler

Sous-ministre adjoint

Division du soutien des élèves et des services régionaux

Date: 3 février 2021

Objet: Mises à jour du ministère de l'Éducation

Nous vous remercions de votre soutien constant en faveur des élèves, des familles et du personnel.

Comme vous le savez, les écoles des sept bureaux de santé publique (BSP) du Nord, ainsi que les onze BSP du Sud, ont été autorisées à rouvrir pour un apprentissage en présentiel.

Compte tenu des données les plus récentes et des conseils du médecin hygiéniste en chef, les écoles élémentaires et secondaires qui relèvent de tous les autres BSP de l'Ontario seront autorisées à reprendre l'enseignement en présentiel le lundi 8 février 2021, à l'exception des écoles qui relèvent du Bureau de santé publique de Toronto, du Bureau de santé publique de Peel et du Bureau de santé publique de la région de York, qui seront autorisées à reprendre l'enseignement en présentiel le mardi 16 février 2021. Veuillez consulter à l'annexe A la liste des BSP et leurs dates de réouverture.

Les écoles privées sont tenues de respecter les directives du BSP dont relèvent leurs écoles et devraient continuer de suivre les directives fournies par leur BSP local. Les programmes avant et après l'école recommenceront lorsque l'apprentissage en présentiel reprendra dans leurs BSP. La prestation de services de garde d'urgence pour les enfants d'âge scolaire prendra fin le dernier jour ouvrable avant le retour à l'apprentissage en présentiel.

Nous encourageons les écoles privées à continuer de surveiller et de respecter les directives provinciales générales concernant le milieu de travail.

Le 12 janvier 2021, nous avons annoncé la mise en place de mesures de santé et de sécurité supplémentaires pour favoriser le retour à l'apprentissage en présentiel, notamment le port du masque pour les élèves de la 1^{re} à la 3^e année et à l'extérieur lorsqu'il est impossible de maintenir une distance physique, l'amélioration des protocoles de dépistage et le fait de décourager les rassemblements d'élèves. Nous demandons aux écoles privées d'adopter ces mesures et de continuer à renforcer et à communiquer l'importance de celles-ci aux élèves, au personnel et aux parents ou tuteurs. Voir l'annexe B pour un aperçu des directives en matière de santé et de sécurité destinées aux écoles, au personnel et aux élèves.

Nous vous remercions de votre partenariat continu alors que nous continuons à assurer la sécurité des élèves et du personnel au cours de cette année scolaire inédite.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sincèrement,

Jeff Butler
Sous-ministre adjoint

Annexe A : Liste des dates de réouverture des BSP

Voici quels sont les BSP qui peuvent permettre aux écoles élémentaires et secondaires qui relèvent d'eux de rouvrir leurs portes le lundi 8 février 2021 :

- Bureau de santé publique du comté de Brant
- Bureau de santé publique de Chatham-Kent
- Service de santé de la région de Durham
- Bureau de santé publique de Haldimand-Norfolk
- Bureau de santé publique de la région de Halton
- Services de santé publique de la ville de Hamilton
- Bureau de santé publique de Huron Perth
- Bureau de santé publique de Lambton
- Bureau de santé publique de la région de Niagara
- Bureau de santé publique du district de Simcoe-Muskoka
- Services de santé publique et d'urgence de la région de Waterloo
- Bureau de santé publique de Wellington-Dufferin-Guelph
- Bureau de santé publique du comté de Windsor-Essex
-

Voici quels sont les BSP qui peuvent permettre aux écoles élémentaires et secondaires qui relèvent d'eux de rouvrir leurs portes le mardi 16 février 2021 :

- Bureau de santé publique de Peel
- Bureau de santé publique de Toronto
- Bureau de santé publique de la région de York

Annexe B : Mesures de santé et de sécurité renforcées

Tous les conseils scolaires sont tenus de mettre en place des mesures de santé et de sécurité, comme indiqué dans les Directives opérationnelles pour la gestion de la COVID-19 dans les écoles et l'addenda du 20 janvier aux directives relatives à la réouverture, et de communiquer ces mesures de manière cohérente aux parents/tuteurs, aux élèves et au personnel.

Les points clés des mesures de santé et de sécurité renforcées introduites à ce jour figurent ci-dessous.

Auto-dépistage

- Tous les membres du personnel et les élèves doivent se soumettre à un auto-dépistage tous les jours avant d'aller à l'école.

- Si un élève ou un membre du personnel présente des [symptômes de COVID-19](#), il doit rester à la maison, subir un test et recevoir des soins médicaux appropriés.
- À compter du 25 janvier pour tout le personnel des écoles élémentaires et secondaires, et du 10 février pour tous les élèves du palier secondaire, une confirmation ou une preuve d'auto-dépistage quotidienne sera exigée avant ou à l'arrivée à l'école.

Port du masque

- Des exigences obligatoires en matière de port du masque sont désormais en place pour tous les élèves de la 1^{re} à la 3^e année. Elles s'ajoutent aux exigences en matière de port du masque qui existent pour les élèves de la 4^e à la 12^e année.
- Les exigences en matière de port du masque s'appliquent aux programmes avant et après l'école, ainsi qu'aux véhicules scolaires. Les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants ne sont pas tenus de porter un masque, mais sont encouragés à le faire.
- Le port du masque est obligatoire à l'extérieur lorsque la distance physique ne peut pas être maintenue.

Rassemblements

- Les conseils scolaires sont invités à souligner l'importance pour les élèves de ne pas se rassembler avant le début de la journée de classe et de rentrer directement à la maison après l'école.
- Il faut décourager le personnel et les élèves à faire du covoiturage, à moins que toutes les mesures de santé et de sécurité puissent être respectées (par exemple, le port du masque).
- Les écoles devraient diminuer le nombre de rassemblements dans les salles de pause et les salles du personnel, et veiller à ce que les consignes sur la distanciation physique et le port du masque soient respectées.
- Toutes les mesures de santé et de sécurité existantes pour le personnel, notamment l'utilisation systématique de l'EPI recommandé et le respect de la distanciation physique, doivent être maintenues.

Des mises à jour reflétant ces mesures de santé et de sécurité supplémentaires seront apportées à [l'outil de dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants](#) et aux [Directives opérationnelles pour la gestion de la COVID-19 dans les écoles](#), et seront bientôt disponibles aux fins d'utilisation.